

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 217836 DRH/DE/2015

04 SEP. 2015

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR**  
**LE RECRUTEMENT D'AGENTS DE PRODUCTION**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1<sup>er</sup> kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **Six (06) Agents de Production**, Echelle 01 ONEE-Branche Eau, destinés à :

- **La Production Station de traitement Bin El Ouidane** (02 postes) ;
- **La Production Demnate, Station de traitement Barrage Hassan 1er** (02 postes) ;
- **La Production Barrage Tamesna, Station de traitement Tamesna** (02 postes) ;

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Six (06) postes**. Seuls les candidats résidant dans les provinces de **Béni Mellal, Fquih Ben Saleh, Azilal, Settat et Berrechid** concourront pour les postes mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	Electricité Electromécanique

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2014
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 217836 DRH/DE/2015) ;
- Un Curriculum Vitae (C.V.) ;
- Une Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir ;
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.).

**Article V :** Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à la **Direction Régionale de l'ONEE- Branche Eau à Khouribga sise à (quartier Administratif, Bd Mohamed VI -ex.Zellaqa- BP 716 - Khouribga)**, avant Le 05 OCT. 2015 (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours**

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

**Article VIII : Publication des résultats :**

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général  
**Ali FASSI FILALI**